

Commune de CHAMPSAC
1, Rue des Fontaines
87230 CHAMPSAC

N° 2025/005
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 7 mars 2025

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq,
le vendredi 7 mars à 17h30
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la Présidence d'Émeline GIAMBELLUCO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/03/2025

Pour :

Contre :

Abstention :

Présents : Émeline GIAMBELLUCO, Christian PROVILLE, Nicole CHADELAUD, Sophie LE GAL, Christian TALLET, Sylvain THOMAS, Julien CURNIER, Charles WACHENHEIM, Christelle RAMA,
Absents : Emmanuelle MAIGNE, Marianne ROCHE, Florent VAUDON, Jean-Pierre CHALARD, Sylvain LACOUR
Pouvoirs :
Emmanuelle MAIGNE a donné pouvoir à Sylvain THOMAS
Jean-Pierre CHALARD a donné pouvoir à Nicole CHADELAUD
Secrétaire de séance : Christian PROVILLE

2025-005

Élection du quatrième adjoint

Dans le cadre de l'application des dispositions de l'article L. 2122-18 Madame le Maire ayant retiré, par arrêté n°2025/010 du 28 février 2025, les délégations consenties au 4^{ème} adjoint, le Conseil Municipal doit décider de maintenir l'adjoint dans ses fonctions ou de décider le poste vacant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De ne pas le maintenir dans son poste
- De ne pas réduire le nombre des adjoints
- De procéder à l'élection d'un nouvel adjoint

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 11

A obtenu :

- Monsieur Charles WACHENHEIM 11 voix (onze)
- Monsieur Charles WACHENHEIM ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} adjoint au maire.

Ainsi dit et délibéré le jour, mois, et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En Mairie le 13 mars 2025

Certifiée exécutoire le : 13/03/2025

Le Maire informe que la présente délibération
peut faire l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal Administratif de
LIMOGES dans un délai de 2 mois, à compter de
la présente publication ou notification.

Mme le Maire,
Emeline GIAMBELLUCO

